

Inscription obligatoire :

Bulletin ci-joint ou téléchargeable sur le site de l'association

<http://www.asso-afda.fr>

A renvoyer accompagné du chèque de règlement

(ordre AFDA) à :

Faculté de Droit et des Sciences économiques

Service financier

5 rue Félix Eboué, BP 3127

87031 LIMOGES CEDEX



Pour tous renseignements, s'adresser à :
Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques

5 rue Félix Eboué, BP 3127

87031 LIMOGES CEDEX

sanction@unilim.fr

contact@asso-afda.fr

AFDA

ASSOCIATION FRANÇAISE

POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF

Le pouvoir de sanction de l'administration

Journée d'études

Vendredi 14 décembre 2012

Faculté de droit et des sciences économiques de
Limoges
Forum, Amphi 400C

Organisé par l'Association Française pour la recherche en Droit
Administratif et
l'Université de Limoges, Faculté de Droit et des Sciences
économiques (OMIJ)



Université
de Limoges

OMIJ
Observatoire des Mutations
Institutionnelles et Juridiques



9 h – **Accueil des participants**

9 h 20 – **Propos d'ouverture**

HÉLÈNE PAULIAT, Professeur à l'Université de Limoges, Présidente de l'Université de Limoges, Directrice de l'OMIJ, et **SOPHIE NICINSKI**, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Présidente de l'AFDA

I - IDENTIFICATION

Sous la présidence de **JEAN MORANGE**, Professeur à l'Université de Limoges

9 h 30 – **L'émergence du concept de sanction administrative**

HÉLÈNE PAULIAT, Professeur à l'Université de Limoges, et **CLOTILDE DEFFIGIER**, Professeur à l'Université de Limoges

10 h – **Sanction et police**

JACQUES PETIT, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

10 h 30 – **Débats et pause**

11 h 00 – **Sanction et contrat**

LAURENT RICHER, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

11 h 30 – **La typologie des sanctions prononcées par l'administration**

MICHEL DEGOFFE, Professeur à l'Université Paris V Descartes

II – EXERCICE

Sous la présidence de **DANIEL LABETOULLE**, Président de Section honoraire au Conseil d'État

14 h – **Sanction et Constitution**

CATHERINE TEITGEN-COLLY, Professeure à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

14 h 30 – **Sanction et article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme**

MARTIN COLLET, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

15 h – **Débats et pause**

15 h 30 – **Le refus de sanctionner**

HUBERT DELZANGLES, Professeur à Sciences Po Bordeaux

16 h – **Le contrôle du juge**

MATTIAS GUYOMAR, Conseiller d'Etat, Professeur associé à l'Université Paris II Panthéon-Assas

16 h 30 – **Débat**

Les actes de cette journée d'études seront publiés dans le cadre d'un dossier spécial de la revue JCP A.